

Vingt centimes de gourde

10

JJ N° 102300

*Original non trouvé*

DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT  
ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

Extrait du registre des actes translatifs et déclarations de propriété Volume M n° 2 Folio 221-222 case 172

Du 23 Mai 1917

No 172

Par devant Louis Etienne Edmond Oriol et son collègue notaires à Port-au-Prince seussignés. Est comparu Monsieur Auguste Montas avocat Député au corps législatif propriétaire demeurant et domicilié en cette ville. Lequel a par ces présentes vendu sous la garantie de fait et de droit à la Haitian American Sugar Company Ce accepté pour elle par Messieurs A.J. Greif et H.C. Staude tous deux majeurs et mariés le premier Ingénieur demeurant à New York (Etats Unis d'Amérique) le second Banquier demeurant à Port-au-Prince (Haiti) représentants et fondés de pouvoir de fait de la Haitian American Sugar Company Société organisée et existant en vertu des lois de l'Etat de Delaware (Etats Unis d'Amérique) ci après désignée. La Centrale Les dits sieurs A.J. Greif et H.C. Staude sont autorisés à agir en leur qualité sus exprimée en vertu d'une procuration à eux conférée par la Haitian American Sugar Company dans la ville de New York (Etats Unis d'Amérique) dix neuf Juillet mil neuf cent seize par devant Me Joseph A. Caros notaire public procuration traduite par Monsieur Isnard Raymon interprète désigné par monsieur le Doyen du Tribunal civil de ce ressort en vertu de son ordonnance en date du 18 août 1916 à ce présent. 1°-Une quantité de Deux cent trente quatre carreaux de terre dépendant de l'habitation Dessources sise en la plaine du Cul de Sac commune de la Croix des Bouquets laquelle quantité de terre est bornée savoir au nord par l'habitation Cesselès au sud par la Hatté Edouard l'habitation Lemeilleur le chemin public, la portion dite Janvier et quatre carreaux de terre vendus dans l'endroit dit Manguié de Dessources à l'Est par Despinose, Lemeilleur et une portion de trois carreaux et à l'Ouest par un fossé et un chemin séparant l'habitation Pascher de Dessources suivant procès verbal d'arpentage de Justin D Bouzon en date du douze septembre mil neuf cent enregistré à la Croix des Bouquets le dix Octobre suivant Et 2°-La quantité de quatre vingt six carreaux de terre dépendant de l'habitation Pascher sise en la plaine du cul de sac section des Varreux commune de la Croix des Bouquets, lesquels quatre vingt six carreaux de terre sont composés de deux portions l'une de quatre vingt un carreaux bornés au nord par l'habitation Bon Repos au sud par Milien Jean Marie Petit Homme Paille, Louismé Mathieu, Dorsainville, Eugénie Jean, Eximé Corielan St Eléi à l'est par Auguste Laurenceau, Milien Jean Marie, Petit Homme Paille et Eugénie Juif et à l'Ouest par le reste de l'habitation Dessources et à l'Ouest par Millien Jean Marie, Blanc Métellus et Petit Homme Chéry suivant procès verbal d'arpentage de Justin D Bouzon, en date du Dix décembre mil neuf cent neuf enregistré. Tels d'ailleurs que ces immeubles se poursuivent compertent et s'étendent sans aucune exception ni réserve. Pourra la Centrale à partir de ce jour, en faire et disposer en toute et pleine propriété. Le vendeur est propriétaire des immeubles présentement vendus au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Eugène Délinois, suivant acte à notre rapport en date du dix cinq Juillet mil neuf cent treize enregistré Monsieur Diogène Délinois

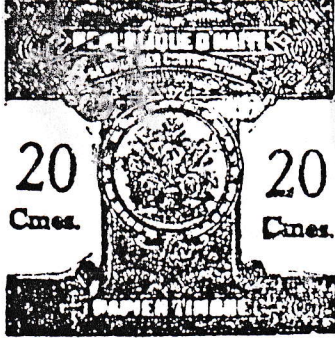
234

était lui même propriétaire au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Monsieur Valérius Chéry suivant acte à notre rapport en date du vingt six Novembre mil neuf cent huit, enregistré, Ce dernier était propriétaire des terres Dessesources pour les avoir acquises de Madame Floremis Morne, veuve André Carrives Lhérisson et de Messieurs Carius Elie *Octave* Vidteire et Justin Lhérisson suivant acte à notre rapport en date du vingt septembre mil huit cent quatre vingt dix neuf enregistré. 2<sup>e</sup>-des cinq sixièmes de la moitié de l'habitation Pascher dont dépend les quatre vingt six carreaux présentement vendus pour avoir acquis quatre cinquièmes des demoiselles Maria et Carida Confident et de Mr Célicourt Over suivant acte à notre rapport en date du vingt sept Novembre mil neuf cent enregistré, et pour s'être rendu adjudicataire du sixième qui revenait aux mineurs Lucius, Louise et Jean Jacques Brutus, aux droits de feu Fénélon Brutus, leur père, suivant procès verbal par nous dressé le vingt six Novembre mil neuf cent sur la licitation légalement ordonnée au profit des dits mineurs. La présente vente est faite sous toutes les charges de droit et moyennant la somme de cinq mille trente neuf dollars que le comparant reconnaît avoir reçu des Messieurs A.J. Greif et H.C. Staude pour compte de la Centrale en espèces d'or américains, comptés et délivrés à la vue des notaires soussignés Dont quittance Déclare le comparant sous toutes les peines de droit que les biens présentement vendus sont libres d'hypothèques ce constaté par un certificat du Conservateur des hypothèques de ce ressort en date du Mai de cette année demeuré ci annexé. Dont acte fait et passé à Port-au-Prince en l'étude pour le vendeur et pour la Centrale en ses bureaux sis au haut de la maison G Keitel Cie le dix neuf Mai mil neuf cent dix sept Et après lecture les parties ont signé avec les notaires Un renvoi en marge bon Signé Auguste Montas av. A.J. Greif Président. H.C. Staude .Edmond Oriol notaire. Enregistré à Port-au-Prince le vingt et un Mai mil neuf cent dix sept folie 97-98 Re case 6056 du registre G no 4 des actes civils Perçu droit proportionnel Cent dollars soixante dix huit cts Un renvoi bon. Le Directeur principal de l'Enregistrement Eml. Gabriel Augustin Vu par aut. Le contreleur A. Leroy Deux mots rayés nuls Perçu pour droit de transcription 1% sur \$.5039 dols or am. 50.39 Le Conservateur Eml Gabriel Augustin.

Collationnée pour copie certifiée conforme et délivrée à la réquisition de Mr Joseph V. Bouchereau en vertu de sa lettre en date du 2 Août 1972. Perçu. Gdes. 23.00 RD. 65930.K

Port au Prince le 3 Août 1972  
Pour le Directeur de l'Enregistrement

Villèle Lavaud  
Chef de Bureau.



Vingt centimes de gourde

N° 102300

DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT  
ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

Extrait du registre des actes translatifs et déclara-  
ratifs de propriété Volume M no 2 F. li. 221-222  
case 172

Du 23 Mai 1917

172

Par devant Louis Etienne Edmond Criel et son collègue notaires à Port-au-Prince soussignés. Est comparu Monsieur Auguste Montas avocat Député au corps Législatif propriétaire demeurant et domicilié en cette ville. Lequel a par ces présentes vendu sous la garantie de fait et de droit A la Haitian American Sugar Company Ce accepté pour elle par Messieurs A.J. Greif et H.C. Staude tous deux majeurs et mariés le premier Ingénieur demeurant à New York (Etats Unis d'Amérique) le second Banquier demeurant à Port-au-Prince (Haiti) représentants et fondés de pouvoir de fait de la Haitian American Sugar Company Société organisée et existant en vertu des lois de l'Etat de Delaware (Etats Unis d'Amérique) ci après désignée. La Centrale Les dits sieurs A.J. Greif et H.C. Staude sont autorisés à agir en leur qualité sus exprimée en vertu d'une procuration à eux conférée par la Haitian American Sugar Company dans la ville de New York (Etats Unis d'Amérique) dix neuf Juillet mil neuf cent seize par devant Me Joseph A. Caron notaire public procuration traduite par Monsieur Isnard Raymon interprète désigné par monsieur le Doyen du Tribunal civil de ce ressort en vertu de son ordonnance en date du 18 août 1916 à ce présent. 1.- Une quantité de Deux cent trente quatre carreaux de terre dépendant de l'habitation Dessources sise en la plaine du Cul de Sac commune de la Croix des Bouquets laquelle quantité de terre est bornée savoir au nord par l'habitation Cesselès au sud par la Hatté Edouard l'habitation Lemeilleur le chemin public, la portion dite Janvier et quatre carreaux de terre vendus dans l'endroit dit Manguié de Dessources à l'Est par Despinois, Lemeilleur et une portion de trois carreaux et à l'Ouest par un fossé et un chemin séparant l'habitation Pascher de Dessources suivant procès verbal d'arpentage de Justin D Bouzon en date du douze septembre mil neuf cent treize à la Croix des Bouquets le dix Octobre suivant Et 2.- La quantité de quatre vingt six carreaux de terre dépendant de l'habitation Pascher sise en la plaine du cul de sac section des Varreux commune de la Croix des Bouquets, lesquels quatre vingt six carreaux de terre sont composés de deux portions l'une de quatre vingt un carreaux bornés au nord par l'habitation Bon Repos au sud par Milien Jean Marie Petit Homme Paille, Louismé Mathieu, Dorsainville, Eugénie Jean, Eximé Coriolan St Elé à l'est par Auguste Laurenceau, Milien Jean Marie, Petit Homme Paille et Eugénie Jean et à l'Ouest par le reste de l'habitation Dessources et à l'Ouest par Milien Jean Marie, Blanc Métellus et Petit Homme Chéry suivant procès verbal d'arpentage de Justin D Bouzon, en date du Dix décembre mil neuf cent neuf enregistré. Tels d'ailleurs que ces immeubles se poursuivent comportent et s'étendent sans aucune exception ni réserve. Pourra la Centrale à partir de ce jour, en faire et disposer en toute et pleine propriété. Le vendeur est propriétaire des immeubles présentement vendus au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur Eugène Délinois, suivant acte à notre rapport en date du cinq Juillet mil neuf cent treize enregistré Monsieur Diogène Déliz.

10

Handwritten signature in blue ink.



PHOTOCOPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL  
VISE PAR ME JEAN-HENRY CEANT  
NOTAIRE PUBLIC

était lui même propriétaire au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Monsieur Valérius Chéry suivant acte à notre rapport en date du vingt six Novembre mil neuf cent huit, enregistré, Ce dernier était propriétaire des terres Dessources pour les avoir acquises de Madame Floremis Merno, veuve André Carriges Lhérisson et de Messieurs Carius Elie Octave Victoire et Justin Lhérisson suivant acte à notre rapport en date du vingt septembre mil huit cent quatre vingt dix neuf enregistré. 2°-des cinq sixièmes de la moitié de l'habitation Pascher dont dépend les quatre vingt six carreaux présentement vendus pour avoir acquis quatre cinquièmes des demoiselles Maria et Carida Confident et de Mr Célicourt Over suivant acte à notre rapport en date du vingt sept Novembre mil neuf cent enregistré, et pour s'être rendu adjudicataire du sixième qui revenait aux mineurs Lucius, Louise et Jean Jacques Brutus, aux droits de feu Fénélon Brutus, leur père, suivant procès verbal par nous dressé le vingt six Novembre mil neuf cent sur la licitation légalement ordonnée au profit des dits mineurs. La présente vente est faite sous toutes les charges de droit et moyennant la somme de cinq mille trente neuf dollars que le comparant reconnaît avoir reçu des Messieurs A.J. Greif et H.C. Staude pour compte de la Centrale en espèces d'or américains, comptés et délivrés à la vue des notaires désignés Dont quittance Déclare le comparant sous toutes les peines de droit que les biens présentement vendus sont libres d'hypothèques ce constaté par un certificat du Conservateur des hypothèques de ce ressort en date du Mai de cette année demeuré ci. annexé. Dont acte fait et passé à Port-au-Prince en l'étude pour le vendeur et pour la Centrale en ses bureaux sis au haut de la maison G Keitel Cie le dix neuf Mai mil neuf cent dix sept Et après lecture les parties ont signé avec les notaires Un renvoi en marge bon Signé Auguste Montas av. A.J. Greif Président. H.C. Staude. Edmond Oriol notaire. Enregistré à Port-au-Prince le vingt et un Mai mil neuf cent dix sept folie 97-98 Re case 6056 du registre G no 4 des actes civils Perçu droit proportionnel Cent dollars soixante dix huit cts Un renvoi bon. Le Directeur principal de l'Enregistrement Eml. Gabriel Augustin Vu par aut. Et controleur A. Leroy Deux mots rayés nuls Perçu pour droit de transcription 1/2 sur \$.5039 dols or am. 50.39 Le Conservateur Eml Gabriel Augustin.

Collationnée pour copie certifiée conforme et délivrée à la réception de Mr Joseph V. Bouchereau en vertu de sa lettre en date du 2 Août 1972. Perçu. Gdes. 23.00 RD. 65930.K

Port au Prince le 3 Août 1972  
Pour le Directeur de l'Enregistrement

Villèle Lavaud  
Chef de Bureau.

PHOTOCOPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL  
VISE PAR ME. JEAN-HENRY CEANT  
NOTAIRE PUBLIC CE. 13 MAI 1970





Une Gourde cinquante centimes

H13

6162

DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT  
ET DE LA CONSERVATION FONCIERE

Extrait du registre des actes translatifs et déclaratifs de  
propriété Folio...220-221 Recto Case...172  
Volume...M # 2

Du 23 Mai 1917

172

Par devant Louis Etienne Edmond Oriol et son collègue Notaire à Port-au-Prince soussignés. Est comparu Monsieur Auguste Montas, Avocat, Député au corps législatif, propriétaire, demeurant et domicilié en cette ville. Lequel a par ces présentes vendu sous la garantie de fait et de droit. A la Haytian American Sugar Company. Ce accepté pour elle par messieurs A.J. Greif et H.C Staude, tous deux majeurs et mariés, le premier Ingénieur demeurant à New-York (Etats-Unis d'Amérique) et le second Banquier, demeurant à Port-au-Prince (Haïti) représentants et fondés de pouvoirs de fait de la Haytian American Sugar Compagnie, Société organisée et existant en vertu des lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ci-après désignée." La centrale les dits sieurs A.J. Greif et H.C. Staude sont autorisés à agir en leur qualité sus exprimée en vertu d'une procuration à eux conférer par la Haytian American Sugar Company dans la ville de New-York (Etats-Unis d'Amérique) dix-neuf juillet mil neuf cent seize, par devant Me Joseph A. Caros, Notaire public procuration traduite par monsieur Isnard Raymond, interprète désigné par monsieur le Doyen du tribunal civil de ce ressort en vertu de son ordonnance en date du dix-huit Aout mil neuf cent seize, à ce présents. 1<sup>o</sup>) Une quantité de deux cent trente quatre carreaux de terre dépendant de l'habitation Dessources sise en plaine de Cul de Sac, commune de la Croix-des-Bouquets, laquelle quantité de terre est bornée savoir: au Nord par l'habitation Cesalès", au Sud la Hatte Edouard, l'habitation" Lemeilleur" le chemin public, la portion dite Janvier et quatre carreaux de terre vendus dans l'endroit dit Manguier de Dessources, à l'Est par Despinose, Lemeilleur et une portion de trois carreaux et à l'Ouest par un fossé et un chemin séparant l'habitation Pascher de Dessources, suivant procès-verbal d'arpentage de Justin D. Bouzon, en date du douze septembre mil neuf cent, enregistré à la Croix-des-Bouquets le dix Octobre suivant. Et 2<sup>o</sup>) La quantité de quatre vingt six carreaux de terre dépendant de l'habitation Pascher, sise en la plaine du cul de sac, section des Varreux commune de la Croix-des-Bouquets, lesquels quatre vingt six carreaux de terre sont composés de deux portions: l'une de quatre vingt un carreaux bornés au Nord par l'habitation Bon repos, au Sud par Milien Jean Marie, Petit-Homme Paille, Louismé Mathieu, Dorsinville, Eugenia Juin, Eximé Coriolan St Eloi, à l'Est par Auguste Laurenceau, Milien Jean Marie, Petit-Homme Paille, et Eugènia Juin et à l'Ouest par le reste de l'habitation Lilavoit; l'autre de cinq carreaux bornés au Nord par Auguste Laurenceau, au Sud par Romelus Devant jour, à l'Est par le reste de l'habitation "Dessources" et à l'Ouest par Milien Jean Marie, Blanc Metellus et Petit-Homme Chéry; suivant procès-verbal d'arpentage de Justin D. Bouzon, en

date du dix décembre mil neuf cent, enregistré. Tels, d'ailleurs que ces immeubles se poursuivent, comportent et s'étendent sans aucune exception ni réserve. Pourra la Centrale à partir de ce jour, en faire et disposer en toute et pleine propriété. Le vendeur est propriétaire des immeubles présentement vendus au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de monsieur Diogène Délinois, suivant acte à notre rapport, en date du cinq juillet mil neuf cent treize, enregistré. Monsieur Diogène Délinois en était lui-même propriétaire au moyen de l'acquisition qu'il en fit de monsieur Valerius Chery, suivant acte à notre rapport en date du vingt six novembre mil neuf cent huit, enregistré. Ce dernier était propriétaire: 1°) des terres de Dessources pour les avoir acquises de Madame Floremis Morno, Veuve André Carrius Lherisson, et de messieurs Carrius Elie Octane et Justin Lherisson, suivant acte à notre rapport en date de vingt septembre mil huit cent quatre vingt dix-neuf, enregistré, et 2°) des cinq sixièmes de la moitié de l'habitation Pascher dont dépend les quatre vingt six carreaux présentement vendus pour avoir acquis quatre cinquièmes des demoiselles Maria et Carida Confident et de monsieur Célicourt Overt, suivant acte à notre rapport, en date du vingt sept Novembre mil neuf cent enregistré, et pour s'être rendu adjudicataire d'un sixième qui revenait aux mineurs Lucius, Louise et Jean Jacques Brutus, aux droits de feu Fénelon Brutus, leur père, suivant procès-verbal par nous dressé le vingt six Novembre mil neuf cent sur la licitation légalement ordonnée au profit des dits mineurs. La présente vente est faite sous toutes les charges de droit et moyennant la somme de cinq mille trente-neuf dollars que le comparant reconnaît avoir reçu des messieurs A.J. Greif et H.C. Staude pour compte de la Centrale, en espèce d'Or américain, comptés et délivrés à la vue des Notaires soussignés, dont quittance. Déclare le comparant, sous toutes les peines de droit que les biens présentement vendus sont libres d'hypothèques, ce constaté par un certificat du Conservateur des hypothèques de ce ressort en date du Mai de cette année, demeure ci-annexé. Dont acte. Fait et passé à Port-au-Prince, en l'étude pour le vendeur et pour la Centrale en ses bureaux sis au haut de la maison G.Keitel Cie le dix-neuf Mai mil neuf cent dix-sept. Et après lecture les parties ont signé avec les Notaires. Un renvoi en marge bon. (Signé) Auguste Montas, A.J. Greif, Président H.C. Staude, Ed. Oriol. Enregistré à Port-au-Prince le vingt et un Mai mil neuf cent dix-sept Folio 97/98 Ro case 6056 du Registre G no 4 des actes civils. Perçu droit proportionnel cent doll. Soixante dix-huit cts. Un renvoi bon. Le Directeur principal de l'Enregistrement Eml. Gabriel Augustin, vu par Aut. Vu contrôleur A. Leroy. Deux mots rayés nuls. Perçu pour droit de transcrip. 1% sur \$5.039 dols. Or. Am.

Le Conservateur

Collationné pour copie conforme et délivré à la requête de Jean Fritz Bernhard MEVS. Secrétaire-Trésorier de HASCO S.A. identifié au No 003-843-207-2, en date du 14 Mai 2018 RC # 10138397

Port-au-Prince, le 24 Mai 2018

Directeur Général de l'Enregistrement

  
Me Jean Luvien ST LOUIS

MMF 0513